

États-Unis au sujet de la concurrence agricole, surtout à l'égard de l'écoulement des céréales. Nous avons entendu parler de tous ces sujets avant les élections de 1958.

Durant la session de 1957-1958, comme je l'ai signalé, nous avons eu un projet de loi qui prétendait offrir une nouvelle Utopie au cultivateur canadien. Quels étaient les points essentiels de ce bill dont il a été question au cours de la campagne électorale qui a suivi? D'abord, on a dit que le bill assurerait, pour la première fois, des prix à terme. Si nous envisageons la situation actuelle des producteurs d'œufs et de porcs, nous comprenons certes qu'ils n'ont aucun moyen de prévoir quels seront à l'égard de ces produits les prix à terme. En vérité, il leur faudra peut-être attendre un an avant qu'on ait fait des calculs très complexes, pour savoir où ils en sont.

L'autre point qu'a soulevé notamment le premier ministre, lorsqu'il a pris part au débat, c'est que les agriculteurs sauraient d'avance quels seront les prix. Je cite les paroles mêmes du premier ministre; elles sont à la page 3948 du hansard de 1957-1958:

Le cultivateur pourrait savoir d'avance chaque année ce qu'il touchera pour ses produits.

On a en outre insisté sur le fait que l'opposition de ce temps-là représentait sous un faux jour l'utilité du bill à l'étude. On a prétendu que même si, pour certains produits, il comporte une garantie de 80 p. 100 du prix moyen des dix dernières années, ce n'est pas ce qui, au fond, démontrera la valeur du bill. On a laissé entendre, il va de soi, qu'il y avait deux prix et qu'en somme le producteur toucherait non pas le prix garanti mais plutôt un prix qui, basé sur son prix de revient, tiendrait compte de sa situation précaire.

Je me demande ce que les producteurs d'œufs et de porc pensent des prix établis récemment dans cette région. Je rappelle à la Chambre ce qu'a déclaré le ministre de l'Agriculture. Il disait, à la page 2516 du hansard du 14 décembre 1957:

Je pourrais peut-être exprimer la chose différemment, afin que l'honorable député saisisse mieux. Deux genres de soutien sont prévus, à deux échelons tout à fait différents.

A la page 3922 du hansard du 24 janvier 1958, on peut voir que le ministre de l'Agriculture a réitéré cette déclaration, puis il a ajouté:

Ainsi que je l'ai répété maintes et maintes fois, telle est la garantie strictement minimum prévue au bill afin d'assurer ce que nous pourrions appeler une certaine mesure de sécurité ultime pour le cultivateur.

Il a déclaré, en fait, que telle était la garantie réduite à son strict minimum, mais en fin de compte, dans la plupart des cas,

le cultivateur n'obtiendrait pas ce prix minimum. Avec son éloquence habituelle, le premier ministre a présenté l'affaire sous un meilleur jour encore pour l'électorat, comme en fait foi la page 3948 du compte rendu du 24 janvier 1958:

L'objectif est d'assurer aux cultivateurs une part équitable du revenu national. En fixant les prix, on tiendra compte du coût de la production par rapport au prix de base, que je pourrais appeler un prix d'urgence...

Il y aurait, a-t-il dit, un prix d'urgence mais ce prix serait rarement applicable. Plus loin dans le même discours il a déclaré que, dans des cas isolés, il se pourrait que la loi comporte certains désavantages. Bien des gens trouvent très drôle, aujourd'hui, que le premier ministre ait introduit dans son discours cette réserve, c'est-à-dire que le programme "pourrait comporter des désavantages". Aujourd'hui, les désavantages sembleraient l'emporter sur les avantages dont on a fait si grand cas à cette époque.

Autrement dit, le libellé de ce bill était clair et précis. Les cultivateurs devaient obtenir une part équitable du revenu national, et il devait y avoir parité suffisante.

Quelle est la situation qui règne après les deux élections dont j'ai parlé? Il y a un nouveau programme de soutien ou d'aide aux producteurs de porcs et d'œufs. Mais il est insuffisant. Personne ne l'a mieux expliqué que le député ministériel de Rosthern (M. Nasserden) qui a dit ce qui suit à la Chambre le 28 janvier 1960 (page 494 du hansard):

Il y a plusieurs mois, le gouvernement annonçait des changements radicaux dans le régime des prix de soutien des œufs et du porc. Ces changements ont causé beaucoup d'appréhension parmi les cultivateurs.

Il a dit la vérité. Ensuite, il a ajouté:

Si je comprends bien la formule, c'est la plus rétrograde qu'on pouvait adopter à partir d'une position déjà établie. En outre, elle s'appuie sur des raisonnements qui sont indignes de retenir l'attention d'un gouvernement éclairé.

Beaucoup de députés qui appuient le présent gouvernement habitent des circonscriptions rurales. Au lieu d'excuser, comme ils font maintenant, les mesures prises par le gouvernement, ils devraient, comme le député de Rosthern, exprimer leur mécontentement en face de ce programme médiocre. Au lieu de se faire les champions des collectivités rurales, ils emploient leur énergie à défendre les piètres politiques agricoles du gouvernement.

Je l'ai dit déjà, ce programme est en contradiction directe avec les principaux objectifs énumérés dans l'exposé des motifs du projet présenté par le nouveau gouvernement. A dire le vrai, c'est la répudiation totale de ce que le gouvernement avait promis de faire pour l'agriculture. C'est une répudiation